

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2015

Séance du 28 Janvier 2015– Salle de la NEF à Saint Chamond
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

Etaient présentes :

Mme COROMPT Thérèse
Mme CUKIERMAN Cécile

Etaient représentés

Mme MICHAUD-FARIGOULE C. Par Mme COROMPT Thérèse
M. PALLUY Guy Par Mme PEREZ Michèle

Etaient absents

Mme CHANAL Agnès
M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme JUBAN Laurence
M. LARDON Eric
M. LONGEON Olivier
M. UCA Elvan

Délégués Collège des Conseils Généraux

Etaient présents

M. BONNARD Georges Conseiller Général de la Loire
M. CATELON Bernard Conseiller Général Rhône
M LASSABLIERE Marc Conseiller Général de la Loire

Etaient représentés

M. BARNIER Jean François Par M. BONNARD Georges
M. DELORME Paul Par M. CATELON Bernard
M. REYNAUD Hervé Par Mme FOREST Nicole

Etait excusée

Mme BERLIER Solange Conseiller Général de la Loire

Etait absent

M. GILBERT Jean Conseiller Général de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine
M. DEVRIEUX Michel
Mme RICHARD Béatrice
M. ZILLIOX Charles

Était excusé

M. PERRET Jean Baptiste

Etaient absents

M. BLANC Eddie
M. CHORON Denis
M. SAUVIGNET Daniel

Délégués des communes

Etaient présents

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
M. MARET Philippe	Délégué de Malleval
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône
M. VERNEY Jean Paul	Délégué de Maclas

Etaient absentes

Mme FRERING Odette	Déléguée de Chuyer
Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Verin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Était excusée

Mme ROCHETTE Yvette

Etaient représentés

Mme DROIN Anne	Par M. MALOCHET
M. SCHMELZLE Pierre	Par Mme CUKIERMAN
M. SOUTRENON Bernard	Par Mme MONCHOVET

Etaient absents

M. BASTIEN Michel
M FOREL Vincent
M. IMBERT Florent
Mme LEVEQUE Patricia
M. VOCANSON Jean

Délégués des communes

Etaient présents

M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin
Mme MONCHOVET Michèle	Délégué de Bourg Argental
Mme MASSON MASSARDIER	Déléguée suppléante St Romain les Atheux

Etait représentée

Mme LECORNU Françoise	Par Mme MASSON MASSARDIER
-----------------------	---------------------------

Etait excusé

M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
----------------------	------------------------------

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué de Planfoy
M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaize

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégué de la Communauté de communes

Etait représenté

M. BONNEL Claude	Par M. DURR Daniel
------------------	--------------------

Etaient absents

Mme BERGER Corinne
M. BRACCO Vincent
M. DARMANCIER Martial
M. GADOUD Marc

Délégué des communes

Etaient présents

M. DURR Daniel	Délégué de Condrieu
M. LAGER Alain	Délégué de Tupin Semons
M. LECONTE Marc	Délégué de Loire sur Rhône
M TARDY Sébastien	Délégué suppléant de St Romain en Gal

Etait absent

M. GAUTHIER Robert	Délégué de Treves
--------------------	-------------------

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient présentes

Mme DREVON Chantal
Mme PAWELAK Patricia

Etaient excusés

Mme FAYOLLE Sylvie
M. SEUX Jean François

Etait absente

Mme HUET Isabelle

Délégués des communes

Etaient présents

M. BARRIER Jean Alain	Délégué de Farnay
M. THOLOT Sébastien	Délégué La Valla en Gier
M. VALLUY J. Christophe	Délégué de Ste Croix en Jarez

Etait absent

M. LACROIX Norbert	Délégué de La Terrasse sur Dorlay
--------------------	-----------------------------------

Délégués Collège des Villes Portes

Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

M. CAPILLA Vincent
Mme CHAZELLE Suzanne
M. FAVERJON Christophe
Mme FOREST Nicole
M. GEYSSANT Daniel
M. PENARD Christophe

Etait absent

M. GONNET J. Gabriel

Délégués des Villes portes

Etaient présents

M. FAVIER Daniel	Délégué La Ricamarie
M. LARGERON Patrick	Délégué Annonay
M. MICHAUT Marc	Délégué de L'Horme
Mme DESSAIX Brigitte	Déléguée suppléante de St Martin la Plaine
M. VINCENT Pierre	Délégué suppléant Lorette

Etait représenté

M. BERGER J. Pierre

Par Mme DESSAIX Brigitte

Etaients excusés

Mme A. DE BEAUMONT

Déléguée de Firminy

M. GAGNEUR Jean François

Délégué de Givors

Mme GRANOTTIER Claudie

Déléguée suppléante de Sorbiers

Etait absente

Mme CHARBONNEL Christiane

Déléguée de Grand Croix

Assistaient également à la réunion :

Mme MAZOYER Martine

Déléguée suppléante Véranne

M. VINCENT Pierre

L'Horme

M. FAURE Nicolas

Président de l'association Amis du Parc du Pilat

M. CARUANA Laurent

Conseil Economique Social et Environnemental Régional

M. THOUMY Denis

DDT Loire

M. GARDE Eugène

Conseil Economique Social et Environnemental Régional

M. GRENOT Jacques

CRPF

M. MORETTON

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire

Mme JOANOU Laurie

Le Réveil du Vivarais

Mme RONDET Bernadette

Comptable du Parc

Mlle LE NIZERHY Peggy

Directrice adjointe du Parc

Mme GARDET Sandrine

Directrice du Parc

Etaients excusés

M. BOISSAC François

Directeur Région Rhône Alpes

Mme CHUZEVILLE Danielle

Présidente du Conseil Général du Rhône

M. CHRISTOFORETTI Jean Daniel

Direction du travail

M. DUMAS Jacques

Fédération pêche Loire

Mme FRANCISCO Pascale

Architecte bâtiments de France

Mme FRANCOIS Léa

CG 42

M. GIBERT

Direction du tourisme Loire

M VERTHUIS

DREAL Rhône-Alpes

Nicole Forest, déléguée de Saint Etienne Métropole et Vice-Présidente du Parc en charge des Coopérations et des relations institutionnelles, accueille les membres du Comité syndical à la salle de la NEF à Saint Chamond. Elle excuse Hervé Reynaud, Maire de Saint Chamond, qui n'a pas pu être présent pour participer à cette réunion.

Michèle Perez rappelle qu'il est de coutume de délocaliser certaines réunions dans une commune du Parc ou dans une ville porte.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2014.

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DES 24 SEPTEMBRE, 15 OCTOBRE ET 12 NOVEMBRE 2014.

Aucune observation n'est formulée.

3 - COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES.

➤ Commission Ecocitoyenneté :

Daniel Durr, Vice-président en charge de l'écocitoyenneté, explique que la commission s'est installée en septembre 2014. A cette occasion, les champs d'intervention et les modalités de fonctionnement de la commission ont été présentés.

Il précise que quatre groupes de travail dépendent de cette commission :

- actions culturelles (en continuité du mandat précédent) : en charge notamment des Concerts en balade et Scènes aux champs dont les 5 dates pour 2015 ont été fixées,
- éducation au territoire (en continuité du mandat précédent) : le programme pour l'année scolaire 2014-2015 est lancé,
- stratégie de communication, (ne s'est pas encore réuni),
- programme Changer d'ère : il s'agit d'un nouveau programme, plus ambitieux, prospectif dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition

➤ Commission Développement économique et social :

Charles Zilliox, Vice-président en charge du développement économique et social explique que la commission s'est installée en septembre 2014 et qu'une prochaine réunion aura lieu le 26 février.

Il précise que trois groupes de travail et trois Comités de pilotage dépendent de cette commission :

1. Groupe de travail Textile

Ce groupe assure le pilotage du projet de valorisation de la ressource textile du Pilat.

Il s'agit d'une démarche collaborative en cours de construction, qui nécessite de prendre du temps pour valider les objectifs d'une rencontre « Assises » du textile et voir comment associer au mieux les entreprises.

2. Groupe de travail Economie de proximité

Ce groupe travaille notamment sur l'organisation du festival du cinéma solidaire, la mise en réseau des acteurs, la finance participative, mais aussi la mise en œuvre des « pépites » issues des ateliers collectifs avec les entreprises de l'Opération Rurale Collective (site internet partagé, « labellisation » des entreprises...)

3. Groupe de travail offre touristique

Ce groupe statue sur les agréments, suit les questions d'aménagements de sites, le suivi de certaines thématiques structurantes, la Charte européenne de tourisme durable, la convention avec la Maison du Tourisme

4. Comité de pilotage Opération Rurale Collective (ORC)

L'ORC touche à sa fin. Quelques dossiers sont encore à financer, via des reliquats de fonds Fisac et des subventions du CG42. L'évaluation a été menée de manière participative, avec un bilan quantitatif et qualitatif et des pistes pour poursuivre une collaboration territoriale ont été proposées.

5. Comité de pilotage Charte Forestière de Territoire

Le projet sylvicole territorial a été validé et présenté à la Région Rhône Alpes.

Les orientations du Psader ont été validées.

Le travail auprès des Entrepreneurs des travaux forestiers se poursuit, afin de les accompagner au mieux dans leur activité. Le martelloscope en forêt publique a été testé à l'automne, avec les membres du comité de pilotage.

6. Agriculture durable

Validation des orientations du Psader et avancement du Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC).

Validation des dossiers sollicitant des financements du Psader finissant fin 2014.

Présentation du porter à connaissance de la Safer. Il serait intéressant que ce document puisse être présenté en séance du comité syndical.

➤ Commission Patrimoines:

En l'absence de Solange Berlier, Vice-présidente en charge des Patrimoines, excusée, Sandrine Gardet explique que la commission s'est installée en septembre 2014.

Six comités de pilotages : un par Site Ecologique Prioritaire et un pour la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez ainsi qu' un groupe de travail (Observatoire de la Biodiversité) relèvent de la commission.

Le comité de pilotage « Contrat Corridors Grand Pilat » est co-suivi avec la commission « Aménagement du Territoire »

Depuis septembre, 6 réunions se sont tenues:

- 1 pour chaque comité de pilotage de chaque Site écologique prioritaire (4 au total) concerné par un zonage Natura 2000 (Haut-Pilat, Crêts, ravins rhodaniens, Contreforts Nord-Pilat) => renouvellement des présidences des sites Natura 2000, bilan actions et programmations 2015
- Chartreuse de Sainte-Croix (valorisation globale du site et travaux de restauration et d'aménagement de l'ermitage (propriété du Parc)) => comité piloté par Saint-Etienne Métropole ; le Parc pilotant le conseil scientifique mis en place spécifiquement pour ce site.
- Contrat Corridors (suivi de la mise en œuvre d'un programme de 30 actions à conduire sur 2014-2018) => état d'avancement et préparation de la programmation 2015

➤ Commission « Aménagement du territoire » :

En l'absence de Bernard Soutrenon, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, excusé, Sandrine Gardet explique que la commission s'est elle aussi installée en septembre 2014.

Cinq comités de pilotage (Plan Paysage Côtière rhodanienne, Contrat corridors, PAEN bordure Gier pilatoise, PCET, TEPOS) et quatre Groupes de travail (Architecture et Urbanisme, Chemins, Mobilité, Charte signalétique/Publicité) relèvent de la commission.

Depuis septembre, un comité de pilotage et un groupe de travail ont été réunis

- PAEN (COFIL co-présidé par SEM et CG 42) => -Bilan des actions réalisées entre 2011 et 2014, discussion sur l'évaluation du périmètre et du plan d'actions en 2015
- Groupe de travail « Mobilité » => Enjeux mobilité pour le Pilat, définition mobilité durable, grandes lignes d'actions 2014 et 2015, calendrier de travail 2015, désignation d'élus référents

4 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.

Dans sa séance du 26 juin 2014 le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et la Présidente doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les compte rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises pas le Bureau lors des réunions des 24 septembre, 15 octobre et 12 novembre 2014.

Compte rendu des décisions prises par la Présidente :

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Cf tableau joint en annexe à la présente note
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	Activation de la ligne de Trésorerie (fixée par délibération du Comité syndical du 5 février 2014) pour un montant de 120 000€ du 24/11 au 9/12.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics pour la période Juillet 2014 – Décembre 2014

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Montant</u>
Réalisation de l'agencement, de l'exposition et des systèmes audiovisuels de l'espace ressources sur l'habitat durable du la Maison du Parc du Pilat (lot 1, 2 et 3)	Lot 1 Mobilier : SIP Lot 2 Audiovisuel et électricité : Cote SAS	22 663 € HT 8 175 € HT
Réalisation d'un site internet partagé entre les entreprises du Pilat et la Parc naturel régional du Pilat	Doing	13 680 € HT
Réalisation de l'agencement, de l'exposition et des systèmes audiovisuels de l'espace ressources sur l'habitat durable du la Maison du Parc du Pilat – Relance du lot 3: Impression, pose et fournitures des supports graphiques de l'exposition	Lot 3 : Digital Décorative Commande supplémentaire (marché à prix unitaires)	4 255€ HT 310€ HT
Trame verte et bleue : organisation d'ateliers pédagogiques participatifs pour élus et techniciens à l'échelle intercommunale.	Dialter	13 500 € TTC
Réalisation d'une étude historique et documentaire sur l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. (Groupement de commande avec Saint Etienne Métropole)	Archéodunum	9 750 € HT
Réalisation des animations dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc du Pilat. (Marché de 3 ans à bons de commande)	Groupement CPIE des Monts du Pilat/Centre de la Nature et d'observation de l'île du Beurre/Nature en Mont Pilat pour les 3 lots thématiques	Lot 1 : 7 351 € TTC Lot 2 : 10 826 € TTC Lot 3 : 20 637 € TTC (montant des devis quantitatifs estimatifs remis à l'appui de l'offre pour année scolaire 2014-2015)
Rédaction et coordination premier volume de la publication PAYSAGE INDUSTRIEL	Nouvelles Traverses	5 615 € TTC
Impression de la Lettre Leader	Réponse Editions	3 240 € TTC
Gestion et protection réseau landes et friches pour	LPO Loire	42 525 €

maintien du busard cendré		
Gestion et protection réseau landes et friches pour maintien du busard cendré	LPO Rhône	35 000 €
Impressions du dossier documentaire sur les Prairies fleuries	JECOM	1 452 € TTC
Mission d'animation d'une approche croisée pour la définition d'actions de valorisation de paysages viticoles entre les parcs naturels régionaux des Bauges et du Pilat	FABRIQUES	7 680 € TTC

5 - EVALUATION DES ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC EN 2014 ET PREVISIONNEL 2015.

Evaluation du prévisionnel 2014 :

Lors de sa séance du 5 février 2014 le Comité syndical avait été appelé à débattre sur un prévisionnel d'activités pour 2014.

L'objectif de ce prévisionnel était double :

- Il s'agissait de donner une vision d'ensemble des actions (sans exhaustivité) que le Parc propose de mener ou d'accompagner sur une année donnée (sans distinction entre ce qui est financé sur le volet « programme » et ce qui l'est sur le volet « statutaire » du syndicat mixte)
- Il s'agissait aussi de pouvoir mener un exercice d'évaluation qualitative de l'action du Parc en comparant ce prévisionnel de l'année n avec le bilan d'activités de l'année n une fois cette dernière écoulée, l'analyse des écarts entre les deux documents pouvant aider à réorienter certaines actions du Parc.

Ainsi, le document évaluatif, en pièce jointe, reprend la trame du prévisionnel d'activités 2014 en y adjoignant des éléments en italique (pour expliquer les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé ou apporter un éclairage complémentaire sur l'action) et des couleurs (vert signifiant que l'action a été réalisée dans sa grande majorité, orange signifiant que l'action n'a été réalisée qu'en partie et un rouge signifie lorsque l'action n'a pas été réalisée). Ces nouveaux éléments visent à faire une première évaluation des actions du Parc.

Prévisionnel d'activité 2015 :

Afin d'avoir une vision d'ensemble des actions menées et des opérations accompagnées par le syndicat mixte, un prévisionnel d'activités ci-joint est proposé, comme en 2014. Celui-ci est présenté en suivant l'architecture de la Charte Objectif 2025 (sans distinguer ce qui est financé sur le volet « programme » de ce qui l'est sur le volet « statutaire » du budget du syndicat mixte).

Le Comité syndical, après en avoir débattu, prend acte de cette communication.

6 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015.

Thérèse Corompt, Vice-Présidente en charge des finances et du personnel, rappelle que l'esquisse du Budget Primitif 2015 sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical. Cette esquisse sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, bâtie sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire. Les orientations budgétaires pour 2015, portent essentiellement sur le volet statutaire du budget du Parc, le volet « programmes » étant budgétisé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires. En effet, le Parc n'étant pas fiscalisé, il dispose de peu de marge de manœuvre pour apporter une part d'autofinancement sur les opérations prévues dans son programme et doit donc, autant que faire se peut, porter des actions financées

intégralement par ses partenaires. Cependant, on constate depuis l'exercice 2012 que le budget statutaire vient abonder dans une part relativement importante les actions portées par le syndicat mixte.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre de la Charte Objectif 2025 et doivent permettre de mener à bien le prévisionnel d'activités présenté plus avant. Lors de la révision de la Charte, parmi les documents complémentaires obligatoires, figurait un budget prévisionnel de fonctionnement chiffré à 3 ans soit le budget prévisionnel de l'année 2013, celui de l'année 2014 et enfin celui de 2015. Les tableaux ci-dessous présentent en dépenses et en recettes un comparatif entre le prévisionnel annexé à la Charte et les orientations budgétaires.

Dépenses :

2015	Prévisionnel Charte pour 2015	DOB 2015	Ecart
Charges à caractère général	490 000	442 000	- 48 000
Charges de personnel	1 285 000	1 353 596	+ 68 596
Autres charges de gestion (subventions, indemnités élus,...)	140 000	130 000	- 10 000
Dotation aux amortissements	20 000	52 464	+ 32 464
Virement section d'investissement	50 000	92 937	+ 42 937
Dépenses imprévues	56 939	11 300	- 45 639
Emprunt	--	10 085	+ 10 085
Autofinancement des programmes	--	31 500	+ 31 500
TOTAL	2 041 939	2 123 882	+ 81 943

Recettes :

2015	Prévisionnel Charte pour 2015	DOB 2015	Ecart
Participations statutaires	1 674 939	1 671 618	- 3 321
Participation de l'Etat	120 000	110 000	- 10 000
Produit de gestion courante	20 000	20 000	0
Fonds européens ou autres	40 000	35 000	- 5 000
Participations (SIANC – IPAMAC – CBNMC)	19 000	12 600	- 6 400
Autres produits de gestion	5 000	15 000	+ 10 000
Atténuations de charges	120 000	147 200	+ 27 200
FCTVA	35 000	60 000	+ 25 000
Amortissement subvention	8 000	52 464	+ 44 464
TOTAL	2 041 939	2 123 882	+ 81 943

Le volet statutaire

EN RECETTES

Les recettes de fonctionnement :

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte.

La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est fixée par les statuts.

Territoire du Parc:

Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
3,5 fois la participation de base	0,5 fois la participation de base	3 fois la participation de base

* La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire.

Villes-Portes :

Ville porte qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Ville porte qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérent au Parc *
1 fois la participation de base	0.05 fois la participation de base	0,95 fois la participation de base

* La population prise en compte est celle des villes du collège des villes-portes.

La participation des Conseils généraux correspond à 10 fois la participation de base. La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire situées dans chacun des deux départements.

La participation de la Région Rhône-Alpes correspond à 60% du budget statutaire de fonctionnement sur la base de 985 320 € (année 2013) qui peut être augmentée annuellement au maximum de 2%.

Le détail des participations figure dans le tableau joint en annexe. Les évolutions constatées sont liées aux évolutions de la population (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 des populations légales de 2012).

La participation prévisionnelle du Ministère de l'Ecologie est de 110 000 €.

Les autres recettes proviennent :

- Des atténuations de charge sur les salaires versées par :
 - l'Agence de Services et de Paiement de Rhône Alpes, dans le cadre du dispositif des emplois aidés, pour un montant estimé de 67 200€,
 - l'association IPAMAC, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 60% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de cette structure (montant estimé à 43 000€),
 - l'association IPAMAC dans le cadre de la mise en œuvre d'actions portées par elle et pour lesquelles certains agents du Parc sont mobilisés. Le coût correspondant à ce temps agent est remboursé à hauteur de 8 000€,
 - la Maison du Tourisme, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Directeur de la structure (montant estimé à 29 000€),

- l'Europe, dans le cadre du programme LEADER, qui contribue à hauteur de 35 000€ au volet statutaire, permettant ainsi de financer une partie des salaires des deux personnes qui assurent l'animation et la gestion de ce dispositif.
- Des remboursements de frais (affranchissement et photocopies) et des redevances versées par les structures hébergées à la Maison du Parc : l'association IPAMAC et l'antenne Rhône Alpes du Conservatoire Botanique National du Massif Central pour un montant estimé à 12 600 €.

Les recettes d'investissement :

Elles proviennent du FCTVA, en augmentation en 2015 du fait notamment du paiement des travaux portant sur la Maison du Parc.

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant net en 2015 de 32 937€ (différence entre les dépenses et les recettes d'investissement).

EN DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement:

Les charges à caractère général diminuent. Une analyse de chaque compte a été réalisée afin de voir s'il était possible de dégager des marges de manœuvre. Le prévisionnel 2015 tient compte des résultats de cette analyse et son montant a donc été affiné. Cela a permis de ventiler différemment les recettes de fonctionnement sur les différents comptes pour absorber les hausses de certains.

Les charges de personnel augmentent du fait :

- du retour d'un agent en congé parental sur une année pleine,
- de l'augmentation des charges patronales et de l'avancement de la carrière des agents,
- d'une personne en plus recrutée en contrat d'avenir pour un an, sachant que le coût de ce poste est compensé à 70% par une aide de l'Etat.

Il est à noter que tous les agents relevant de l'équipe statutaire sont titulaires de la fonction publique territoriale. L'année 2015 sera consacrée à un travail de redéploiement des compétences et de priorisation des actions conduites afin de faire face à la baisse des effectifs du personnel financé sur le volet programme.

Concernant les subventions, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000 €.

Concernant la Maison du Tourisme, la subvention versée par le Parc est calculée sur une base identique à celle de 2014. Conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et l'association, la mise à disposition contre remboursement de Jean-Paul Guérin au profit de la Maison du Tourisme à hauteur de 40% de son temps d'emploi est désormais traduite budgétairement. Ce temps de mise à disposition n'est donc plus valorisé au titre des charges supplétives dans le budget de la Maison du Tourisme mais bien dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée annuellement par le Parc.

Pour 2015, il est proposé d'inscrire une subvention de 500€ qui serait versée à l'association des Amis du Parc. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Parc et l'association.

Le remboursement des emprunts augmente du fait de la souscription fin 2013 d'un emprunt destiné à financer les travaux réalisés à la Maison du Parc.

Les dépenses d'investissement:

En 2015, la capacité d'investissement sera réduite du fait du décalage du versement du FCTVA lié à la réalisation des travaux à la Maison du Parc. Une recette importante est attendue pour 2016.

CONCLUSION GENERALES:

Les orientations budgétaires pour 2015 sont en hausse par rapport au prévisionnel 2014 de 57 264€.

En fonctionnement, la hausse s'explique principalement par :

- Une augmentation des charges de personnel (+ 78 596€) compensée en partie par une baisse des charges à caractère général (- 43 000€) et une augmentation des atténuations de charge (+ 20 200€),
- Une augmentation des dépenses liées à la pratique de l'amortissement comptable, cette dépense étant équilibrée par une recette d'investissement.

En investissement, la hausse s'explique par l'augmentation des recettes d'investissement du fait du FCTVA (60 000€) et de la pratique de l'amortissement comptable (32 937€).

Le volet « Programme »

Le programme prévisionnel pour 2015 est toujours un programme charnière entre des dispositifs de financements calés sur l'ancienne Charte (Contrat de Parc, PSADER et convention avec le Conseil général de la Loire notamment) et des actions s'inscrivant d'ores et déjà dans la Charte Objectif 2025. Ces dispositifs contractualisés ont été retravaillés et renégociés en 2014 afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de la Charte. Ces nouvelles contractualisations devraient aboutir en 2015.

Le tableau joint en annexe présente le programme tel qu'il a été validé par le Bureau du Parc, conforme également au prévisionnel d'activités présenté plus avant. Les dossiers apparaissant en rouge ont d'ores et déjà fait l'objet d'une délibération du Bureau et d'un dépôt auprès des financeurs concernés.

Huit postes de chargés de mission du Parc seront financés en 2015 sur ce volet opérationnel, ces chargés de mission assurant l'animation et la mise en œuvre des projets inscrits dans ce cadre.

Il s'agit des chargés de mission suivant :

Intitulé	Nombre de chargés de mission	Durée/date de fin	Taux de financement
Chargée de mission ORC, financements participatifs et Economie sociale et solidaire	1 (à 80%)	Fin du contrat le 31 décembre 2015	94%
Animation d'actions agroécologiques, du « Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles - PAEN - de la	2	Temps d'animation lié à la durée des plans d'actions ou de gestion définis pour chaque site.	100%

Vallée du Gier pilatoise » et des sites Natura 2000			
Observatoire participatif de la Biodiversité	1	Poste mutualisé pour certaines missions avec le CPIE des Monts du Pilat Fin du contrat 6 juillet 2015 (reconduction possible)	100%
Animation Maison de la Mobilité	1 (à 90%)	Fin du contrat le 31 décembre 2015	100%
Animation de la Charte Forestière de Territoire	1	Fin du contrat le 30 avril 2015 (reconduction possible)	100%
Gestion des patrimoines et usage des chemins	1	Thèse CIFRE d'une durée de 3 ans (dernière année)	95%
Gouvernance autour du Fleuve Rhône	1	Thèse CIFRE d'une durée de 3 ans à compter d'octobre 2014 (1 ^{ère} année)	100%

Après en avoir débattu, le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2015.

7- FIXATION DU MONTANT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

Il est nécessaire de souscrire une ligne de Trésorerie annuelle, avant l'approbation du Budget Primitif, pour faciliter l'exécution budgétaire.

Cette ligne de Trésorerie est généralement activée pour une courte période (un mois environ) dans l'attente du versement, par la Région Rhône-Alpes et les Conseils généraux notamment, des premiers acomptes sur les participations statutaires.

Par délibération du 26 juin 2014, la Présidente s'est vu confier une délégation pour réaliser des lignes de Trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical.

La ligne de Trésorerie est souscrite auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire - Haute Loire, pour une durée d'un an et au taux Euribor + 1,40 (soit 1,48% valeur décembre 2014). Les utilisations de ce concours, affecté en Trésorerie (hors budget), seront remboursées, au gré du syndicat mixte. Il n'y a pas de frais de dossier ni de commission de non utilisation.

Il est proposé de fixer à 400 000 € (quatre cent mille euros) maximum le montant de la ligne de Trésorerie pouvant être souscrite par la Présidente dans les conditions susmentionnées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- fixe à 400 000 € (quatre cent mille euros) maximum le montant de la ligne de Trésorerie pouvant être souscrite par la Présidente dans les conditions susmentionnées,
- autorise la Présidente à signer tout document à intervenir.

8 - FIXATION DE TARIFS.

Vente d'objets :

Le Parc du Pilat commercialise certains produits au sein des offices de tourisme du territoire. Pour l'instant les seuls produits au logo du Parc sont les Tee-shirts. Il est proposé d'élargir la gamme en vendant, comme cela était le cas il y a quelques années, des portes clés, crayons de papier, stylos et cartes postales de la Maison du Parc.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Objet	Prix d'achat	Prix de vente (dont les 30% versés à la Maison du Tourisme qui assure la vente)
Porte clé	1,65€ TTC	4€ (dont 1,20€ pour la Maison du Tourisme)
Stylo bille	1,68€ TTC	4€ (dont 1,20€ pour la Maison du Tourisme)
Crayon de papier	0,39€ TTC	2€ (dont 0,60€ pour la Maison du Tourisme)
Carte postale Maison du Parc	<i>Inclus dans un marché global</i>	1€ (dont 0,30€ pour la Maison du Tourisme)

Participations aux Rendez-vous de mon Parc :

Dans le cadre du programme des Rendez-vous de mon Parc, la participation à certaines animations est payante. Il est proposé de définir les tarifs comme suit :

Animation	Tarif en vigueur	Tarif proposé
Sorties encadrées par un professionnel	5€ par personne, et gratuité pour 1 enfant par adulte payant	Pour les sorties adultes : 5€ par personne, et gratuité pour 1 enfant par adulte payant Pour les sorties enfants : 5€ par enfant et gratuité pour les parents
Les mercredis des enfants	2€ par enfant, gratuit pour les parents	5€ par enfant, gratuit pour les parents

Les autres rendez-vous organisés par le Parc et figurant dans le programme annuel (conférences, portes ouvertes à la Maison du Parc,...) sont gratuits.

Les tarifs entreront en vigueur dès que la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs conformément aux propositions ci-dessus.

9 –PROPOSITION DE DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DE LA MISE EN CONCURRENCE DES ASSUREURS DANS LE CADRE DU CONTRAT GROUPE OUVERT COUVRANT LES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES AGENTS.

Depuis plusieurs années un contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires des personnels existe au bénéfice de nombreuses collectivités du département de la Loire qui avaient mandaté le Centre de gestion pour réaliser cette prestation.

L'actuel contrat groupe arrive à terme fin décembre 2015 et du fait des impératifs règlementaires pour les marchés publics, la procédure est actuellement relancée.

Le Centre de Gestion nous propose, du fait de son expertise acquise dans la réglementation applicable au droit de l'assurance, de négocier, pour notre compte, une telle police d'assurance couvrant les risques statutaires de notre personnel.

Il faut noter la particularité des contrats groupe qui nous permet de disposer d'un droit d'option au terme de la consultation. Ainsi, si les conditions obtenues ne nous convenaient pas, le syndicat mixte du Parc du Pilat aurait la faculté de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat.

Il est proposé au Comité syndical de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité paternité adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, maladie grave, maternité paternité adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat mixte du Parc du Pilat une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2016.
Régime du contrat : capitalisation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans les conditions susmentionnées et se réserve la faculté d'y adhérer.

Questions diverses :

- il est rappelé que deux réunions se tiendront les 4 et 6 février, l'une à St Genest Malifaux et l'autre à Pélussin, s'agissant de la gestion des chemins de randonnées
- il est également rappelé que la prochaine réunion du comité syndical se tiendra à Pélussin le 18 mars afin notamment de procéder au vote du Budget Prévisionnel 2015. La suivante aura lieu le 24 juin.